

Numéro du document	IDT-00006 [5]
Numéro historique	S/O
Date en vigueur	16-01-2023
Service responsable	Collectes
Statut	EN VIGUEUR

DOCUMENTS LIÉS

Numéro du document	Titre
SPE-00640	Traitement des dispositifs et des tubes - Prélèvement par aphérèse sur Spectra Optia
IDT-00015	Signalement
IDT-00020	Entrevue de sélection d'un donneur de plasma de fractionnement
PFN-00288	Prélèvement de dons autologues
PFN-00286	Prélèvement de dons dirigés
IDT-00005	Entrevue de sélection d'un donneur de sang total
PON-00002	Approvisionnement en dons et composants sanguins
IDT-00031	Entrevue de sélection d'un donneur de don aphérèse sur TRIMA
SPE-00545	Codes d'interdiction
PFN-00675	Plan de contingence / arrêt temporaire en collectes et saisie à l'interne
FRM-00115	Information supplémentaire liée au don/donneur
IDT-00010	Prélèvement d'échantillons spécifiques sans don
IDT-00021	Prélèvement de plasma de fractionnement
FRM-00117	Demande externe de renseignements médicaux

APPROBATION

Service	Approuvé par	Date d'approbation
Collectes	Caroline De Blois	21-12-2022
Centre des donneurs Globule	Claudia Bédard	23-12-2022
Direction médicale	Christian Renaud	20-12-2022
Assurance qualité	Aleyda Maria Jimenez	24-12-2022

Tous droits réservés. Aucune partie du présent document ne peut être reproduite, conservée en mémoire ou transmise, sous quelque forme que ce soit ou par quelque moyen que ce soit, photocopie, enregistrement, procédés électroniques et mécaniques ou autres, sans la permission écrite préalable d'Héma-Québec.



Page 1 de 22

CONTENU

1	Interdictions	4
2	Particularités1	3
Liste	des modifications2	2

Procédure opératoire normalisée (PON) de référence

Numéro du document	TITRE
PON-00002	Approvisionnement en dons et composants sanguins

Icônes et indicateurs :



Processus

PSL – Approvisionnement en dons et composants sanguins.



Pour copie papier seulement : Le document original est approuvé avec signature numérique sous la responsabilité de l'AQ.

Tous droits réservés. Aucune partie du présent document ne peut être reproduite, conservée en mémoire ou transmise, sous quelque forme que ce soit ou par quelque moyen que ce soit, photocopie, enregistrement, procédés électroniques et mécaniques ou autres, sans la permission écrite préalable d'Héma-Québec.



IDT-00006[5]

Vigueur : 16-01-2023

Page 2 de 22

Matériel et équipement S/O ⊠

Définition

- 1. QM : Questionnaire médical
- 2. MCSD : Manuel de critères de sélection des donneurs
- 3. SCD : Service clientèle donneur



Vigueur : 16-01-2023

Page 3 de 22

TABLE DES MATIÈRES DÉTAILLÉE

1 Inte	erdictions	4
1.1	Généralités	4
1.2	Ajout d'interdiction manuelle	5
1.3	Donneur interdit avec DEL	7
1.4	Médicaments-vaccins inconnus	7
1.4	.1 Information manquante – Donneur reviendra avec l'information	7
1.4	.2 Information manquante – Donneur n'a pas l'information ou est interdit pour un autre motif	7
1.5	Demande interne de renseignements médicaux (DINT)	8
1.6	Demande externe de renseignements médicaux (DEXT)	9
1.7	Modification d'une interdiction	. 10
1.8	Suppression d'une interdiction	. 11
2 Pai	rticularités	. 13
2.1	Carte d'admissibilité (Donneur admissible DINT/DEXT)	. 13
2.1	.1 Donneur admissible suite à une DEXT/DINT	. 13
2.1	.2 Donneur admissible suite à une DEXT/DINT	. 13
2.2	Donneur ayant voyagé dans le même pays à risque de malaria plus d'une fois	. 15
2.3	Vérification de l'analyse Chagas (voyages)	. 15
2.3	.1 En collecte ou unité mobile	. 15
2.3	.2 En centre fixe	. 16
2.4	Consentement	. 17
2.4	.1 Modification entraînant le message de renouvellement du consentement	. 17
2.4	.2 Suppression et régénération du consentement	. 18
2.5	Information reçue du donneur (donneur présent)	. 19
2.5	.1 Généralité	. 19
2.5	.2 Information reçue avant le don	. 19
2.5	.3 Information reçue pendant le don	. 20
2.5	.4 Information reçue après le don	. 21
2.6	Donneur refusé par le directeur médical ou son délégué	. 21
2.6	.1 Généralité	. 21
Liste des	modifications	. 22



Page 4 de 22

1 Interdictions

		ÉTAPE		RESPONSABLE
	1	.1 Généralités		Personnel infirmier
	Les info questior aujourd	rmations ci-dessous s'app maire médical à l'exception hui? ».	liquent pour toutes ré n de la question « <i>Vo</i>	ponses affirmatives au us sentez-vous bien
>	Le système applique autor	matiquement les conséque	ences lorsqu'aucune	sous-question n'est demandée.
>	Répondre aux sous-questi	ons lorsque requis.		
>	Les interdictions au don s'	ajoutent automatiquement	au dossier.	
	 Le questionnaire médi mène à une interdictio Enregistrer le question Cliquer « Enreg+Quitte 	cal <i>Groupe</i> 2 doit être com n du donneur. naire au <i>Groupe</i> 2. er » dans le <i>Groupe 1</i> .	nplété dans son ense	mble, et ce même si une réponse
>	Certaines conditions néces	ssitent l'ajout manuel d'un	code d'interdiction (v	oir point 1.2).
>	Lorsque le donneur est int informations relatives à so	erdit au don, se référer à l' n ou ses interdiction(s)	option « Interdictions	» afin de fournir au donneur les
	QUESTIONN Analyses et Questions COMMENT INTERDICTIO	AIRE (Alt-1) <- supplémentaires (Alt-2) AIRE (Alt-3) NS (Alt-4) <- A	D RES PRO	ON HISTORIQUE (Alt- <u>5)</u> VISU DONS (Alt- <u>6)</u> ULTATS CONNUS (Alt- <u>7)</u> DUITS DEMANDES (Alt- <u>8)</u>
>	L'ensemble des interdictio seront présentes	ns au dossier du donneur	DATE DEBUT	Interdictions
	i Les in mainten du donn	nterdictions qui sont ant inactives au dossier eur s'affichent en rose.	LIBELLE DATE FIN 28/08/2019 RX01 Médicament-1 jour 25/09/2018 0115 Hepatite incomm	29/08/2019 e 22/04/2019
>	Pour les situations liées à	la gestion des interdictions	s au dossier donneur,	voir la section appropriée :
	Changement de critère HQ qui rend le donneur admissible	Modification concernant une interdiction appliquée le jour même	Modification concernant une interdiction ajouté antérieurement	Délai d'interdiction en heure qui rend le donneur admissible le don du jour
	Se référer à la section 1.7	Se référer à la section 1.8	Référer au SCD	Se référer à la section 1.7



Vigueur : 16-01-2023

Page 5 de 22

	1.2 Ajout d'interdiction m	anuelle	Personnel infirmier		
			Fersonner minniner		
	Dans certains cas, un code d'interdiction doit	être ajouté manuellement da	ans le système, exemples :		
	Hémoglobine basse donneur d'aphérèse	TRIMA ;			
	 Consentement non éclairé; 				
	 Lésion au site de ponction (2 bras non sains seulement); 				
	 Formule sanguine; 				
	 Lorsque le donneur est refusé après cons 	sultation du MCSD pour un c	ritère non paramétré.		
 Lorsque le donneur est refusé après consultation du directeur médical ou son délégué pour une condition ou information qui n'est pas liée à un critère du MCSD (voir section 2.6). 					
>	Ajouter manuellement un code d'interdiction (l'option <i>Interdictions</i> .	selon le MCSD) au dossier (du donneur via		
	QUESTIONNAIRE (Alt-1) <- Analyses et Questions supplémentaires (Alt-2)	DON HISTORIQUE (Alt- <u>5)</u> VISU DONS (Alt- <u>5)</u>			
	COMMENTAIRE (AIt-3) INTERDICTIONS (AIt-4) <- A	RESULTATS CONNUS (AIt- <u>7</u>) PRODUITS DEMANDES (AIt- <u>8</u>)		
		DATE DEBUT 14/06/2019			
>	Saisir la date de début.				
>	Saisir le code d'interdiction.				



IDT-00006[5]

Vigueur : 16-01-2023

Page 6 de 22

ÉTAPE	RESPONSABLE
1.2 Ajout d'interdiction manuelle	Personnel infirmier
Lorsqu'un donneur est refusé selon le MCSD avec un a code VINT est ajouté automatiquement par ePROGESA qui sera faite à l'interne afin de valider que le code d'ir condition du donneur a bien été ajouté manuellem l'entrevue. Ne jamais supprimer ce code.	ajout de code manuel, un . Il s'agit d'une vérification nterdiction spécifique à la nent au dossier lors de



Page 7 de 22

	ÉTAPE	RESPONSABLE
	1.3 Donneur interdit avec DEL	Personnel infirmier
	Dans certains cas le donneur se voit interdit, ma sans don est requis.	is un prélèvement d'échantillon
>	Appliquer l'interdiction au dossier du donneur.	
>	Modifier ou valider le type de prélèvement à « 7 échantillons analys	es spécifiques ».
>	Modifier le champ Quantité à prélever de « -1 ml » à « 1 ml ».	
>	Suivre l'IDT-00010 Prélèvement d'échantillons spécifiques sans dor	n.
	ÉTAPE	RESPONSABLE
	1.4 Médicaments-vaccins inconnus	Personnel infirmier
	Dans tous les cas de réponses affirmatives à la qu mois, avez-vous reçu un vaccin? », un message automatiquement. Ne jamais modifier la date et Il s'agit d'un suivi d'enquête qui sera effectué sur	estion « <i>Au cours des 3 derniers</i> d'enquête SMET sera généré ne jamais supprimer ce code. les dons antérieurs par le SCD
	Dans tous les cas de réponses affirmatives à la qu mois, avez-vous reçu un vaccin? », un message automatiquement. Ne jamais modifier la date et Il s'agit d'un suivi d'enquête qui sera effectué sur	estion « <i>Au cours des 3 derniers</i> e d'enquête SMET sera généré ne jamais supprimer ce code. les dons antérieurs par le SCD.
1.4	 Dans tous les cas de réponses affirmatives à la qu mois, avez-vous reçu un vaccin? », un message automatiquement. Ne jamais modifier la date et Il s'agit d'un suivi d'enquête qui sera effectué sur Information manquante – Donneur reviendra avec l'informa S'assurer que le donneur p'est pas interdit pour un autre motif 	estion « <i>Au cours des 3 derniers</i> e d'enquête SMET sera généré ne jamais supprimer ce code. les dons antérieurs par le SCD.
1.4	 Dans tous les cas de réponses affirmatives à la qu mois, avez-vous reçu un vaccin? », un message automatiquement. Ne jamais modifier la date et Il s'agit d'un suivi d'enquête qui sera effectué sur Information manquante – Donneur reviendra avec l'informa S'assurer que le donneur n'est pas interdit pour un autre motif. 	estion « <i>Au cours des 3 derniers</i> e d'enquête SMET sera généré ne jamais supprimer ce code. les dons antérieurs par le SCD.
1.4 > >	Dans tous les cas de réponses affirmatives à la qu mois, avez-vous reçu un vaccin? », un message automatiquement. Ne jamais modifier la date et Il s'agit d'un suivi d'enquête qui sera effectué sur I.1 Information manquante – Donneur reviendra avec l'informa S'assurer que le donneur n'est pas interdit pour un autre motif. Enregistrer et quitter le QM sans répondre à la question. Au retour du donneur, compléter le questionnaire médical avec l'informa	estion « <i>Au cours des 3 derniers</i> e d'enquête SMET sera généré ne jamais supprimer ce code. les dons antérieurs par le SCD. Ition
1.4 > >	Dans tous les cas de réponses affirmatives à la qu mois, avez-vous reçu un vaccin? », un message automatiquement. Ne jamais modifier la date et Il s'agit d'un suivi d'enquête qui sera effectué sur I.1 Information manquante – Donneur reviendra avec l'informa S'assurer que le donneur n'est pas interdit pour un autre motif. Enregistrer et quitter le QM sans répondre à la question. Au retour du donneur, compléter le questionnaire médical avec l'informa Le dossier restera ouvert dans ePROGESA jusqu	estion « <i>Au cours des 3 derniers</i> e d'enquête SMET sera généré ne jamais supprimer ce code. les dons antérieurs par le SCD. Ation ormation manquante.
1.4 > > 1.4	 Dans tous les cas de réponses affirmatives à la qui mois, avez-vous reçu un vaccin? », un message automatiquement. Ne jamais modifier la date et II s'agit d'un suivi d'enquête qui sera effectué sur Information manquante – Donneur reviendra avec l'informa S'assurer que le donneur n'est pas interdit pour un autre motif. Enregistrer et quitter le QM sans répondre à la question. Au retour du donneur, compléter le questionnaire médical avec l'information Le dossier restera ouvert dans ePROGESA jusques. 	estion « <i>Au cours des 3 derniers</i> e d'enquête SMET sera généré ne jamais supprimer ce code. les dons antérieurs par le SCD. Ation ormation manquante. a'au retour du donneur.
1.4 > > 1.4	 Dans tous les cas de réponses affirmatives à la que mois, avez-vous reçu un vaccin? », un message automatiquement. Ne jamais modifier la date et ll s'agit d'un suivi d'enquête qui sera effectué sur Information manquante – Donneur reviendra avec l'informat S'assurer que le donneur n'est pas interdit pour un autre motif. Enregistrer et quitter le QM sans répondre à la question. Au retour du donneur, compléter le questionnaire médical avec l'informat Le dossier restera ouvert dans ePROGESA jusqu Information manquante – Donneur n'a pas l'information ou Répondre « médicament inconnu/ vaccin inconnu » à la question. 	estion « <i>Au cours des 3 derniers</i> e d'enquête SMET sera généré ne jamais supprimer ce code. les dons antérieurs par le SCD. Ation ormation manquante. a'au retour du donneur. est interdit pour un autre motif
1.4 > > 1.4 >	 Dans tous les cas de réponses affirmatives à la qu<i>mois, avez-vous reçu un vaccin?</i> », un message automatiquement. Ne jamais modifier la date et Il s'agit d'un suivi d'enquête qui sera effectué sur Information manquante – Donneur reviendra avec l'informa S'assurer que le donneur n'est pas interdit pour un autre motif. Enregistrer et quitter le QM sans répondre à la question. Au retour du donneur, compléter le questionnaire médical avec l'information Le dossier restera ouvert dans ePROGESA jusqu Information manquante – Donneur n'a pas l'information ou Répondre « médicament inconnu/ vaccin inconnu » à la question. 	estion « <i>Au cours des 3 derniers</i> e d'enquête SMET sera généré ne jamais supprimer ce code. les dons antérieurs par le SCD. Ition ormation manquante. d'au retour du donneur. est interdit pour un autre motif



IDT-00006[5]

Vigueur : 16-01-2023

Page 8 de 22

	ÉTAPE	RESPONSABLE	
	1.5 Demande interne de renseignements médicaux (DINT)	Personnel infirmier	
	<i>i</i> <i>i</i> <i>i</i> <i>i</i> <i>i</i> <i>i</i> <i>i</i> <i>i</i> <i>i</i> <i>i</i>	enseignements médicaux nneur doit être évalué par c afin de déterminer son	
>	 Compléter la DINT dans ePROGESA lorsque vous êtes dans le QM. Consulter l'onglet <i>Dossier médical</i> du donneur via l'option <i>SUITE</i>. 		
>	Cliquer sur « INSER » dans le dossier médical du donneur. Sélectionner les trois réponses suivantes à l'aide de la liste (F1).		
	Hépatite avant l'âge de 10 ans 30 Hépatite avant l'âge de 10 ans 31 Hépatite due à la mononucléose 32 Inscrit au registre de moelle osseuse 06 Lithiase rénale sans séquelle 34 Malaise léger 45 Ne pas prélever - Produits plaquettaires 53		
	Problème de santé : 54 Registre de thrombaphérèse 07 Retour de carte; courrier carte supprimé. 12 Suite marche à suivre: édition des homonymes 11 Traitement actuel : 56 Traitement passé : 55 Tube EPS doit être prélevé 67		
>	ENREG (F7) SUITE (F8) Quitter Cliquer sur « MODIF ». Le commentaire devient grisé.		
	Problème de santé : Traitement aduel : Traitement passé : M.Caire 14/06/2019 INSER (F4) SUPPR (F5) MODIF (F6) ENREG (F7) Imprime (F8) Quitter		
		GAB-IDT-v2	



	ÉTAPE			RESPONSABLE
	1.5 Demande interne de renseignements médicaux (DINT)		Personnel infirmier	
>	Placer le curseur à la suite du commentaire.			
	Problème de santé : Traitement actuel : Traitement passé :	M.Caire 14/06/2019		
>	Documenter en texte libre les points suivants :			
	Problème de santé : puis décrire en texte libre la r	nature du prol	olème;	
	Traitement passé : puis décrire en texte libre la na	ature du traite	ment p	bassé;
	• Traitement actuel : puis décrire en texte libre la na	ature du traite	ment a	actuel.
>	Saisir « Ajout de précision à la DINT » dans la case o	commentaire	qui app	paraît.
	eProgesa Commentaires Ajout de précision à la DINT			
>	Informer le donneur qu'il sera avisé de son admissibil	lité.		

ÉTAPE	RESPONSABLE
1.6 Demande externe de renseignements médicaux (DEXT)	Personnel infirmier
Pour certaines conditions, une demande externe de re doit être complétée. Ceci signifie qu'Héma-Québec renseignements de la part du médecin du donneur sur le Directeur médical ou son délégué d'Héma-Québec de	enseignements médicaux souhaite obtenir plus de sa condition. Par la suite, déterminera l'admissibilité

- > Compléter le formulaire ENR-00211 Demande externe de renseignements médicaux.
- > Remettre le formulaire au donneur en l'avisant de le transmettre à son médecin traitant.
 - Répondre à ses questions et lui donner les informations requises.
 - Informer le donneur de retourner le formulaire complété au Directeur médical ou son délégué d'Héma-Québec.
- > Informer le donneur qu'il sera avisé de son admissibilité.

du donneur.



Il n'est pas requis de compléter la DEXT si le donneur est interdit de façon permanente pour une autre condition médicale.



Page 10 de 22

	ÉTAPE	RESPONSABLE
	1.7 Modification d'une interdiction	Personnel infirmier
	La modification d'une interdiction au dossier du donne dans le cas d'un critère de sélection modifié par Hém d'un délai d'interdiction en heure qui rend le donneur ac	ur est permise seulement a-Québec ou dans le cas dmissible le don du jour.
	Seule la date de fin d'une interdiction peut être modifi suivantes sont respectées :	ée lorsque les conditions
	 La raison de l'interdiction antérieure mentionnée un critère d'interdiction en vigueur. 	e par le donneur n'est pas
	Le code d'interdiction au dossier du donneu l'explication du donneur.	r doit être en lien avec
	 Le code d'interdiction présent au dossier du doi codes « invalidés » dans la SPE-00545 Codes c 	nneur doit faire partie des l'interdiction.
	Cette modification sera nécessaire pour une interdic dossier du donneur AVANT de procéder à l'inscrip maintenant éligible selon le critère concerné.	tion qui est présente au tion lorsque celui-ci est
>	Accéder à ePROGESA, au programme Gestion du donneur Option Modi	fication.
>	Choisir l'option « SUITE ». SUITE (F8)	
>	Sélectionner l'option « Interdictions ».	
>	Sélectionner l'interdiction à modifier et appuyer sur	
	le bouton « MODIF ».	29/08/2019 22/04/2019
>	Faire la modification de la date de fin appropriée.	
	Interdictions DATE DEBUT 28/08/2019 CODE INTERDICTION RX01 LIBELLE Médicament.1 jour DATE FIN 28/08/2019 28/08/2019 Z 28/08/2019 Z 28/08/2019 Z 28/08/2019 Z 28/08/2019 Z 28/08/2019 Z	
>	Saisir son NIP.	SUPPR (F5) MODIF (F6) Quitter
>	Saisir les raisons de la modification de l'interdiction dans la case comme	ntaire.
	 L'interdiction sera alors inactive (rose). 	
>	Connexion nomade seulement : Répondre « oui » au message « <i>Géné</i> <i>le plan de contingence sur la carte SD</i> ».	rer à nouveau le formulaire pour



IDT-00006[5]

Vigueur : 16-01-2023

Page 11 de 22

	ÉTAPE	RESPONSABLE
	1.7 Modification d'une interdiction	Personnel infirmier
	Lorsque la condition médicale d'un donneur en lien av que la modification d'un critère prévu par le MCSD, référ Clientèle Donneur pour la modification de l'interdiction l'interdiction permanente est requise.	ec une interdiction autre er le donneur au Service on, une réévaluation de
	ÉTAPE	RESPONSABLE
	1.8 Suppression d'une interdiction	Personnel infirmier
	Il est possible de supprimer une interdiction seulement s le jour même par erreur (Ex. erreur de date qui entraîne	si celle-ci a été appliquée une interdiction).
>	Accéder à ePROGESA, au programme Consultation	Interdictions
>	Modifier le QM afin de corriger la réponse erronée.	t-1 jour 2908/2019 sconnue 22/04/2019
>	Enregistrer la correction du QM.	
>	Aller à l'onglet Interdictions.	
>	Sélectionner l'interdiction à modifier et appuyer sur le bouton « SUPPR ».	
>	Saisir son NIP.	
>	Saisir les raisons de la suppression de l'interdiction dans la case commentaire.	(F4) SUPPR (F5) MODIF (F6) Quitter
>	Au besoin, modifier le TYPE de POCHE.	
>	Modifier la quantité à prélever de « -1 ml » à « 1 ml. » pour procéder au pr	rélèvement.
	 Pour un don sur PCS2 : reporter le volume à prélever qui apparaît dan 	s la question A5 du QM.
	TYPE de PRELEVEMEINT 0 Allogénique Type de quest. méd. Propuler 2 TYPE de POCHE T1 Triple Sang Total (ST) CP2DIAS3 No de LOT QUANTITE a PRELEVER	
	Outs reteminary (not s) DOW inst conduct (Air 5) Analyse of Coestions supplementatives (Air 2) VINI DOITS (AIR 6) COMMUNTARIE (Air 3) INSERT AT & COMMUNTARIE (Air 3) INTERECTIONS (Air 4) PRODUITS DEMANDES (Air 8)	



IDT-00006[5]

Vigueur : 16-01-2023

Page 12 de 22

	ÉTAPE	RESPONSABLE
	1.8 Suppression d'une interdiction	Personnel infirmier
>	S'assurer que le consentement a été signé et répondre à la question ci-d situation.	essous en fonction de la
	Ver eProgesa	
	ATTENTION! Le donneur doit être présent.	
	<i>i</i> Le programme <i>Gestion du donneur</i> peut être utilist correction de questionnaire médical ou prélèvement à c	é lorsqu'il n'y a aucune effectuer.



Page 13 de 22

2 Particularités

		ÉTAPE	RESPONSABLE
	2.1	Carte d'admissibilité (Donneur admissible DINT/DEXT)	Personnel infirmier
	_		
		Lorsque la condition du donneur le requiert, son do (DEXT) ou par le Directeur médical ou son délégué	ossier sera évalué par son médecin d'Héma-Québec (DINT).
		Si ce dernier est admissible au don, l'admissibilité s médical. Un donneur peut toutefois se présenter ave émise avant l'implantation de ePROGESA.	sera documentée dans son dossier ec une carte d'admissibilité qui a été
		S'il s'agit d'un donneur transgenre avec carte d'adn de sélection d'un donneur de sang total au point 4.1	nissibilité voir l'IDT-00005 <i>Entrevue</i> 1.
2.1	.1	Donneur admissible suite à une DEXT/DINT	S .
	5B	Selon le MCSD, la condition est-elle acceptable ou y a-t-il eu approbation d'une demande par la direction médicale?	
		ou	
	2C	Le donneur est-il admissible?	
>	Cor	nsulter le dossier médical via l'option « SUITE » SUITE (F8)	
>	Vali	ider la décision médicale au dossier.	
	•	Si aucune décision au dossier, mais que le donneur a une carte l'ajouter au dossier médical du donneur.	e d'admissibilité voir le point 2.1.2 pour
>	Sai	sir la réponse appropriée à la question.	
2.1	.2	Donneur admissible suite à une DEXT/DINT	
>	Clic	quer sur « INSER » dans le dossier médical du donneur.	
	د افک	ectionner la rénonse annronriée selon la carte d'admissibilité à l	l'aide de la liste (F1)
	Don	neur allergique à la Chlorhexidine 52	
	Dou	ibion: numero inactif: 10	
	Déc	asion medicale conclusion-DEXT: ACCEPTER 61	
	Déc	ision médicale conclusion-DEAT. INTERDIRE 00	
	Déc	ision médicale conclusion-DINT: INTERDIRE	
	Déc	ision médicale :	
	Dec		



IDT-00006[5]

Vigueur : 16-01-2023

Page 14 de 22

	ÉTAPE	RESPONSABLE
	2.1 Carte d'admissibilité (Donneur admissible DINT/DEXT)	Personnel infirmier
	Choisir la ligne 58 (DINT) par défaut si la carte d'adr (DINT ou DEXT).	nissibilité ne spécifie pas
>	Cliquer sur « MODIF ». Le commentaire devient grisé.	
	DOSSIER MEDICAL: 1852333 - RODRIGUE SIMON - M - 31/08/1983	
	Décision médicale conclusion-DEXT : ACCEPTER M.Caire 13/06/2019	
	INSER (F4) SUPPR (F5) MODIF (F6) ENREG (F7) Imprime (F8) Quitter	
>	Placer le curseur à la suite du commentaire.	
	Décision médicale conclusion-DEXT : ACCEPTER M.Caire 13/06/2019	
>	Documenter la condition pour laquelle le donneur est admissible et appu	ver sur « FNTER »
	Saisir « Carte d'admissibilité » dans la case commentaire	,
	Commentaires	
_ >		



IDT-00006[5]

Vigueur : 16-01-2023

Page 15 de 22

	ÉTAPE	RESPONSABLE	
2.2 Donn	eur ayant voyagé dans le même pays à risque de malaria plus d'une fois	Personnel infirmier	
	Il est important que le dossier du donneur reflète d'interdiction, et ce même si elles ne sont plus actives dons antérieurs pourraient être nécessaires.	l'ensemble des périodes . Des vérifications sur des	
 > Dans le QM, saisir la date de retour la plus récente. > Ajouter manuellement les interdictions liées aux autres dates de retour. • Choisir l'option « SUITE ». SUITE (F8) • Sélectionner l'option « Interdictions ». 			
 L'interdiction lié au QM sera appliquée une fois celui-ci enregistré. Sélectionner l'option « INSER ». Saisir la date de retour comme date de début d'interdiction. Saisir le code approprié selon la SPE-00545 Codes d'interdiction ou MCSD. 			
 Confirmer la date de fin d'interdiction. Répéter pour l'ensemble des dates de retour. 			

ÉTAPE	RESPONSABLE	
2.3 Vérification de l'analyse Chagas (voyages)	Personnel infirmier	
<i>i</i> Lorsqu'un donneur a voyagé dans une zone à risque d doit être effectuée afin de valider la présence et les Ceci permettra aussi de déterminer si le test doit être e	e Chagas, une vérification ésultats d'un dernier test. ffectué pour ce don.	

2.3.1 En collecte ou unité mobile

- > Le résultat d'analyse ne peut pas être vérifié en mode nomade, le système informatique n'est pas connecté directement au réseau HQ.
- > Répondre « OUI » à la question suivante :

HK Etes-vous sur une collecte mobile ou dans l'unité mobile?	0/N
--	-----



Vigueur : 16-01-2023

Page 16 de 22

> Répondre « NON » à la question suivante :					
	ΗK	Etes-vous sur une collecte mobile ou dans l'unité mobile?	0/N		
	Dét effe	erminer si une analyse Chagas (3700) doit être ctuée.	or ePr	ogesa Questionnaire medical - Don: ****** - Donneur: 1	853140 PANSY PARKINSON
	Ouv	rrir une 2 ^e session ePROGESA.	37	Question Avez-vous voyagé ou habité 30 jours de suite ou plus en	Reponse 🔨
	Acc	éder au programme Gestion du donneur.	AT	(Chagas) Quelle est la date de retour du plus récent voyage de 30	20/07/2019
	Cho	visir l'option « Interrogation ».	НК	jours ou plus en Amérique Latine? Etes-vous sur une collecte mobile ou dans l'unité mobile?	Non
	Sais don Qué	sir avec le lecteur code à barres le numéro du neur, à partir de sa carte de donneur Héma- ébec ou de l'étiquette d'identification du donneur.	AU 40	Le donneur doit-li être testé pour le Chagas? Au cours des 3 derniers mois, vous êtes-vous fait tatouer ou	OrN Non
	Vali	der l'identité du donneur.	49	percer les oreilles ou la peau?: Au cours des 3 derniers mois, avez-vous eu une relation sexuelle	Non
	Cho	bisir l'option « SUITE ».		avec un homme qui, au cours des 12 derniers mois, a eu une relation sexuelle avec un homme?:	
	Séle	ectionner « A. Historique analyse ».	41	Au cours des 6 dermers mois, avez-vous eu des traitements d'électrolyse ou d'acupuncture?:	Non
	Sais	sir l'analyse « 3700 » dans la fenêtre.	42	Au cours des 6 derniers mois, avez-vous été en contact avec le sang d'une autre personne, incluant une piqure d'aiguille souillée?:	Non
		Historique des resultats	Vérifi de re	er au dossier du donneur si il a déjà été testé pour le Chagas (cod tour est après la date du dernier test, le donneur doit être testé à l	e d'analyse 3700) et la date du test. Si la date nouveau.
	Analys Historia	e a visualiser 3700		LISTE (F1) SUITE (F8)	Quitter
	Cor	sulter le résultat de l'analyse et la date du dernier t	Det		
	001	 Le donneur doit être testé si au moins une des 	cor	Iditions suivantes se prése	nte ·
		 Le résultat est « Non testé » ou « Non a 	cce	eptable »:	
		 Si le message suivant apparait, I 	e d	onneur n'a jamais été test	é pour le Chagas :
			×	_ _]	
		PAS DE RESULTAT POUR CETTE ANALYSE - CONT	INUEF	k	
		 Le donneur a effectué un nouveau voya avoir été testé. 	ge	de plus de 30 jours dans u	in pays à risque apr

> Répondre à la question « Le donneur doit-être testé pour le Chagas? ».



Page 17 de 22

	ÉTAPE	RESPONSABLE		
	2.4 Consentement	Personnel infirmier		
2.4	2.4.1 Modification entraînant le message de renouvellement du consentement			
	<i>i</i> Lorsqu'une modification est effectuée au Question signature du consentement par le donneur, il n'est processentement.	naire médical après la pas requis de resigner le		
>	Appuyer sur Non lorsque le message suivant s'affiche :			
>	Lorsque « OUI » est sélectionné, le consentement peut encore être cons o Cliquer sur « Annuler » :	ervé:		
	ACTIVER LE DISPOSITIF DE SIGNATURE			
	 Sélectionner « OUI » à la question « Voulez-vous vraimen 	t arrêter le don? »:		
	 **** eProgesa × voulez vous vraiment arreter Le Don? Cliquer sur « OUI » afin de conserver le consentement sig **** eProgesa × 	né par le donneur :		
	Le nouveau consentement n'est pas signé. Voulez-vous conserver l'ancien?			



Page 18 de 22

	ÉTADE			
	ETAPE	RESPONSABLE		
	2.4 Consentement	Personnel infirmier		
2.4	2.4.2 Suppression et régénération du consentement			
	<i>i</i> Le code d'interdiction CONS s'applique au dossier donneur lorsque le consentement n'a pas été signé. S'il s'agit d'une erreur et que le donneur est admissible, il est possible de le régénérer.			
>	Supprimer le code d'interdiction CONS tel que décrit au point 1.8 Suppre	ssion d'une interdiction.		
>	Enregistrer la consultation médicale, et ce même si aucune modification	n'est nécessaire au QM.		
>	Choisir l'option « Modification ».			
>	Saisir avec le lecteur code à barres le numéro du donneur, à partir de sa carte de donneur Héma-Québec ou de l'étiquette d'identification du donneur.			
>	Choisir l'option « SUITE (F8) ».			
>	Ouvrir le QM en sélectionnant l'option Questionnaire.			
	 Au besoin, effectuer la correction du dossier. 			
	QUESTIONNAIRE (Alt-1) <-	DON HISTORIQUE (Alt-5)		
	COMMENTAIRE (Alt-3)	SULTATS CONNUS (Alt-Z)		
	IN LEXUICTIONS (AIT-4) <- A PR	UDUITS DEMANDES (AIT-8)		
>	Dans tous les cas, enregistrer les modifications.			
>	Répondre « OUI » à la question « Voulez-vous renouveler le consenteme	ent?».		
	Voulez-vous renouveler le consentement? ATTENTION! Le donneur doit être présent.			
>	Suivre les indications de l'étape Consentement du donneur.			



IDT-00006[5]

Vigueur : 16-01-2023

Page 19 de 22





Page 20 de 22





Page 21 de 22

ÉTAPE	RESPONSABLE		
2.5 Information reçue du donneur (donneur présent)	Personnel infirmier		
2.5.4 Information reçue après le don			
> Compléter un formulaire ENR-00206 <i>Information post-don du donneur</i> .			

- > Contacter le SCD afin de les aviser de l'information post-don sur un produit.
- > Modifier la réponse à la question « Produit conforme? » pour « Info post-don/signalement ».

ÉTAPE

2.6 Donneur refusé par le directeur médical ou son délégué

RESPONSABLE

Personnel infirmier

2.6.1 Généralité

- Modifier la question #15 « Au cours des 6 derniers mois, avez-vous consulté un médecin pour un problème de santé ou une chirurgie? » ou FH « Depuis votre dernier don, avez-vous eu un nouveau problème de santé ou une chirurgie? » du QM pour « <u>OUI</u> ».
 - À la question 1E « Quelles sont les raisons de consultation chez le médecin dans les 6 derniers mois? » ou FM « Depuis votre dernier don, quel nouveau problème de santé ou quelle chirurgie avez-vous eu? », sélectionner « <u>Autre raison</u> ».
 - À la question 2B « documenter la raison », préciser la raison dans le champ texte libre. (ex : refusé par (nom), raison, interdiction (délai + date début interdiction)
 - À la question 2C « Le donneur est-il admissible ? », sélectionner « Refusé selon le MCSD ».
 - À la question 2D « Devez-vous faire une demande interne ou externe ? », sélectionner « NON ».
- Ajouter manuellement l'interdiction REMD en fonction des dates et du délai mentionné par le directeur médical ou son délégué.
 - Saisir la date de début de l'interdiction.
 - Saisir la date de fin.



IDT-00006[5]

Vigueur : 16-01-2023

Page 22 de 22

LISTE DES MODIFICATIONS

SECTION	DESCRIPTION DU CHANGEMENT	JUSTIFICATION	PROVENANCE DE L'INFORMATION
1.7.	 Ajout de précision dans l'avertissement au début de la section 1.7: Le personnel de collecte peut modifier une date de fin d'interdiction afin de rendre le donneur admissible à ces conditions : La raison de l'interdiction antérieure mentionnée par le donneur n'est pas un critère d'interdiction actuellement. Le code d'interdiction au dossier du donneur doit être en lien avec l'explication du donneur. Le code d'interdiction présent au dossier du donneur doit faire partie des codes « invalidés » dans la SPE-00545 Codes d'interdiction. 	Quelques conditions ont été ajoutées dans cette IDT afin de permettre au personnel de collecte de déterminer adéquatement si une date de fin d'interdiction peut être modifiée lorsqu'un code d'interdiction général était appliqué au dossier du donneur. Par exemple: suite à l'implantation du questionnaire non-genré, le critère « homme ayant eu une relation sexuelle avec un homme (HARSAH) » a été retiré depuis le 04-12-2022. Au fil des ans, différents codes d'interdiction ont été appliqués pour ce critère passant du code plus général 0170 - Risque élevé de <i>SIDA</i> qui était en vigueur il y a plusieurs années, au plus récent 1703 – HSH. Le code d'interdiction 0170 - <i>Risque élevé de SIDA</i> utilisé dans le passé pour interdire des donneurs HARSAH était général et aussi utilisé pour d'autres raisons en lien avec le « risque élevé de SIDA » (ex. injection drogue, relation sexuelle avec prostitué).	Demande de service CC-PRB-02079
2.3.1.	Retrait d'une sous-pouce « Ne jamais prélever de produit plaquettaire ».	Depuis l'introduction du nouvel appareil COBAS, le commentaire « Ne pas prélever de produits plaquettaires » dans ePROGESA est retiré lorsque la question HK du QM « <i>Êtes-vous sur une collecte mobile ou dans l'unité mobile?</i> » est répondue à « Oui ».	Demande de service CC-PRB-01932
2.3	 Reformulation du texte : « Consulter le résultat de l'analyse et la date du dernier test. Le donneur doit être testé si au moins une des conditions suivantes se présente : ✓ Le résultat est « Non testé » ou « Non acceptable »; ✓ Le donneur a effectué un nouveau voyage de plus de 30 jours dans un pays à risque après avoir été testé. ». 	Depuis l'introduction du nouvel appareil COBAS, il est maintenant possible de faire l'analyse Chagas chez les donneurs de plaquettes.	Demande de service CC-PRB-01932
Référence : OC-08025			